

DÉVELOPPER LA COMPRÉHENSION ET LA PRODUCTION ORALES DE PARTICIPANTS DÉBUTANTS (infra A1)

Comment faire comprendre et parler des débutants à l'oral vivant en France ?

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

Cette formation vous donne des éléments pour entrer dans la communication des grands débutants à l'oral (de la compréhension à l'expression).

PUBLIC

- Formateurs-animateurs

PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi la formation : Découvrir les ASL
- Cette formation peut faire suite à Paroles de formateur : s'exprimer et échanger avec son groupe

OBJECTIFS

- Connaître les composantes de la communication orale
- Identifier les étapes de l'acquisition de l'oral
- Utiliser des situations et des supports de vie quotidienne pour comprendre et parler
- Énoncer des objectifs et des consignes clairs
- Établir une progression facilitant les apprentissages
- Favoriser la prise de parole des participants débutants

CONTENUS

- Place du formateur dans un groupe de débutants à l'oral
- Méthodologie du FLE adaptée aux ASL
- Utilisation des supports audio, video et photos
- Stratégies d'apprentissage
- Traitement de l'erreur

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUPPORTS

- Pédagogie active alternant apports théoriques et mises en activité des intervenants.
- Progression allant de l'analyse à l'utilisation des supports.
- Travail en sous groupes ou en binômes.
- Site : www.aslweb.fr
- Supports vidéo et audio

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation initiale et finale permettant la vérification des connaissances
- Suivi : les participants sont recontactés à la suite de la formation, les ressources mutualisées sur le site internet www.aslweb.fr et un espace forum en ligne sont mis à disposition
- Une attestation de présence est remise à chaque participant

DURÉE

1 journée de formation, de 9h à 17h.
Nombre d'heures de formation : **7 heures**

DATES DES FORMATIONS

À consulter en ligne sur www.aslweb.fr

INSCRIPTIONS En ligne sur www.aslweb.fr

CONDITIONS DE RÈGLEMENT Une confirmation est envoyée une semaine avant la date de la formation. Le règlement est attendu au plus tard le jour de la formation. En cas d'absence non justifiée ou dans un délai de moins de 48h, le coût de la formation devra être réglé en totalité.